



Pas prévenu du décès de ma grand-mère

Par **BONHEME**, le **12/09/2008** à **10:47**

Bonjour,
Je suis brouillé avec ma mère depuis de nombreuses années.
Tous les ans elle envoie une carte banale d'anniversaire à mes enfants.
Hier est arrivée la carte d'anniversaire pour les 13 ans de mon deuxième enfant.
Dedans, des banalités sur son âge, les vacances.
Et d'un coup le couperet :
"N'attends pas de recevoir une carte de ton arrière grand-mère, elle est décédée depuis le 30 juillet"
Le choc !!!!
1 - nous n'avons pas été avisé.
2 - la manière de l'annoncer à mon fils est brutale et perverse (à un moment qui serait de réjouissance).
Puis-je attenter une procédure contre ma mère pour ne pas avoir été prévenu, et contre le préjudice moral subi par mes enfants dans la manière où cela a été fait?
De plus, nous ignorons les circonstances de sa mort, nous aurions peut-être pu la voir une dernière fois avant son départ.
Merci pour vos réponses.
Cordialement